

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration  
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Caquot (Emmanuel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Caquot (Emmanuel), chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est, à compter du 20 mars 2015, renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président du Conseil général  
de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU